

# Coordination Urgence Migrants

**Journée du 9 mars 2019 « Migrants : droit à la santé et accès aux soins »**

[www.facebook.com/pg/CoordinationUrgenceMigrants/videos/?ref=page\\_internal](http://www.facebook.com/pg/CoordinationUrgenceMigrants/videos/?ref=page_internal)

vidéo numéro 3

## ISM Corum (Inter Services Migrants)

Voir aussi [www.pread.info](http://www.pread.info) pour actualisation

### Adresse et téléphone :

**Le service traduction** assure l'accueil du public au :  
32 Cours Lafayette, 69003 Lyon

(arrêt Saxe Lafayette bus C3, C4, C9, C13, C14, 27)

- du lundi au jeudi : de 13h à 17h30

- le vendredi de 8h30 à 12h

tél : 04 72 84 78 99/fax : 04 72 84 78 92

mail : [it@ismcorum.org](mailto:it@ismcorum.org)

**Interprétariat** accueil téléphonique ouvert :

- du lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

- le Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

tél : 04 72 84 78 99/fax : 04 72 84 78 92

mail: [interprete@ismcorum.org](mailto:interprete@ismcorum.org)

### **ISM CORUM**

- du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

- et le vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

32 cours Lafayette, 69421 Lyon Cedex 03

tél : 04 72 84 78 90/ fax : 04 78 62 24 00

mail: [direction@ismcorum.org](mailto:direction@ismcorum.org)

### Dispositif (s) :

- une équipe permanente et pluridisciplinaire de six chercheurs et chargés d'études sensibilisés aux questions liées aux relations humaines, à la gestion de la diversité culturelle, aux discriminations, aux droits de l'homme...
- 9 chercheurs et formateurs associés,
- un service interprétariat et traduction de 8 personnes
- une équipe administrative de 3 personnes

### Mission(s) :

1] Interprétariat et traduction de service public.

2] Discriminations supposées liées à l'origine des personnes (testing)

3] Création d'une banque de données pour l'accès aux droits, « Plateforme Régionale pour l'Egalité d'Accès aux Droits »,

[www.pread.info](http://www.pread.info)

### Public concerné :

Tout public.

### Modalités :

Concernant le besoin d'interprétariat lors des soins de santé, l'Agence Régionale de Santé AURA ouvre des moyens financiers pour faire intervenir des interprètes **à la demande des professionnels de la santé**. La plupart des services publics sont éligibles, ainsi que, depuis peu, des praticiens en médecine de ville.

### ATTENTION :

Il n'y a pas à proprement parler de « droit à l'interprétariat » sauf pour les procédures pénales et administratives.

**Les prestations ne sont pas gratuites.**